

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans tenue le lundi 7 janvier 2008, à 20 h 30 à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès verbaux des 3 et 11 décembre 2007.
3. Suivi des procès verbaux.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Demande d'aide financière.
 - a. Journal Autour de l'Île (Publication spéciale été 2008)
7. Adoption du second projet de règlement # 07-067. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de modifier la limite sud entre les zones 12-V et 04-REC.
8. Avis de motion - Adoption du règlement # 07-067. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de modifier la limite sud entre les zones 12-V et 04-REC.
9. Résolution formation ADMQ (Hiver printemps 2008).
10. Varia M.R.C.
11. Période de questions.
12. Levée de l'assemblée.

08-003 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jean Rompré et appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

08-004 Item 2 **Adoption des procès verbaux des 3 et 11 décembre 2007.**

L'adoption des procès verbaux est proposée par Carmen Blouin et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux.**

Rien à signaler

Item 4 **Correspondance.**

08-005

Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général / secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Carmen Blouin que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 50 601,72 \$ et 10 139,40 \$ pour des dépenses totales de 60 741,12 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière.**

08-006

a. Journal Autour de l'Île (Publication spéciale été 2008)

Il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Carmen Blouin de verser la somme de 220 \$ au journal Autour de l'Île pour sa publication spéciale d'été 2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-007

Item 7 **Adoption du second projet de règlement # 07-067. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de modifier la limite sud entre les zones 12-V et 04-REC.**

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage # 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu que l'article 113 alinéa 1^o de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de classer les constructions et les usages et, selon un plan qui fait partie intégrante du règlement, diviser le territoire de la municipalité en zones; (L.R.Q., c. A-19.1)

Attendu que l'article 113 alinéa 3^o de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de spécifier, pour chaque zone les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés; (L.R.Q., c. A-19.1)

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée régulière tenue le 3 décembre 2007;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 janvier 2008;

En conséquence

Il est proposé par Carmen Blouin, appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

QUE le présent projet de règlement # 07-067, intitulé « **Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de modifier la limite sud entre les zones 12-V et 04-REC** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 :

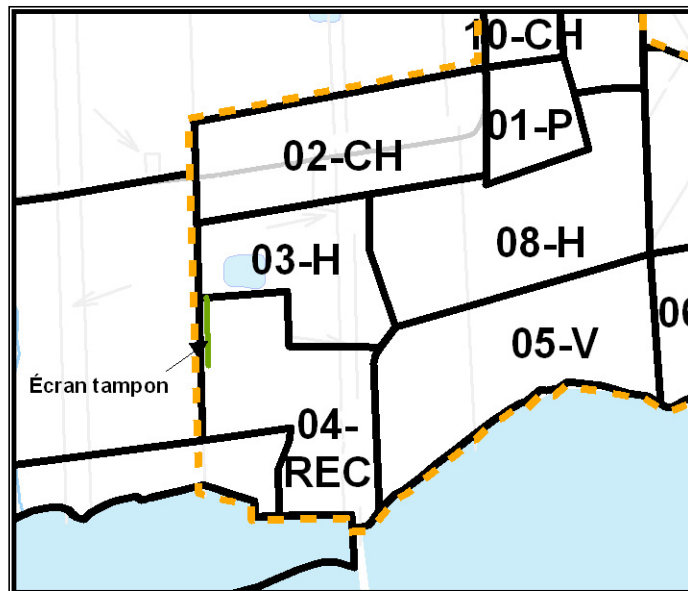
L'annexe B du Règlement de zonage # 03-41 portant l'appellation « Plan de zonage », et ses amendements, est modifiée par l'agrandissement de la zone 04-REC à même une partie de la zone 12-V, dans la partie délimitée approximativement au sud par le Fleuve Saint-Laurent, à l'est par la limite est du lot 197-4-2, à l'ouest par le Fleuve Saint-Laurent et au nord par une ligne parallèle à la limite sud décrite précédemment, située à une distance de 20.50 m de celle-ci, le tout tel qu'il appert au plan de l'annexe I du présent règlement.

Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Annexe I du projet de règlement # 07-067 :

Avant la modification :



Plan de zonage modifié :



Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 Avis de motion - Adoption du règlement # 07-067. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de modifier la limite sud entre les zones 12-V et 04-REC.

Lina Labbé donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 07-067. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de modifier la limite sud entre les zones 12-V et 04-REC.

Lina Labbé fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ayant reçu copie dudit règlement, le tout conformément à la loi.

08-008

Item 9 Résolution formation ADMQ (Hiver printemps 2008).

Il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Jean Rompré d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à s'inscrire aux formations suivantes offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec soit : L'urbanisme : règlements et la procédure, offerte à Québec (Sainte-Foy) le 19 mars 2008 et à la formation sur l'importance de la communication dans l'organisation d'une consultation publique, offerte à Québec (Sainte-Foy) le 12 juin 2008, pour la somme de : 400 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 Varia MRC.

Item 11 Période des questions.

08-009

Item 12 Levée de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Lauréanne Dion il est 21 h.